



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# DOTATION RECTORAT-CNES/CSG (DERC)

## Année 2021

Dossier de candidature à retourner **au plus tard le 09 mai 2021** à l'adresse mail suivante :

[candidatures-dotations-cnes-rectorat@cnes.fr](mailto:candidatures-dotations-cnes-rectorat@cnes.fr)

*Seuls les dossiers reçus à l'adresse ci-dessus seront traités. **Aucun dossier reçu par voie postale ne sera pris en compte.** Merci de votre compréhension.*

*Photo  
Obligatoire  
A scanner ici*

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les éléments fournis seront traités confidentiellement

**ETAT CIVIL (tout changement devra être signalé immédiatement)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Situation de famille : \_\_\_\_\_ Enfants à charge : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone domicile : \_\_\_\_\_

N° de téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**REPRESENTANTS LEGAUX**

Nom et Prénom du Père ou du représentant légal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Revenus annuels (\*) : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom de la Mère ou de la représentante légale \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Revenus annuels (\*) : \_\_\_\_\_

(\*) Pour l'instruction de votre dossier, l'avis d'imposition de l'année précédente doit impérative être fourni

**Autres enfants à charge des représentants légaux :**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Situation Scolaire</b>

**SCOLARITÉ DU CANDIDAT (à partir de la classe de 6<sup>ème</sup>) :**

<b>ANNÉE</b>	<b>Etablissement fréquenté et ville</b>	<b>Diplôme obtenu</b>

**LANGUES ÉTRANGERES : (Préciser le niveau) :**

---

---

---



Afin d'apprécier la pertinence de votre dossier au regard des critères d'attribution de la dotation, veuillez présenter votre projet professionnel et vos motivations pour le parcours de formation envisagée et vos atouts pour y parvenir.

# LES PRINCIPES DE LA DOTATION D'ETUDES RECTORAT-CNES

*L'objectif de la Dotation d'Etudes RECTORAT- CNES/CSG est d'aider financièrement des jeunes de Guyane afin de leur permettre de poursuivre et de réussir leurs études supérieures soit dans les domaines de compétences du CNES, soit dans des métiers concourant au développement de la Guyane.*

## 1 – LE CURSUS D'ETUDES ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Pour prétendre au bénéfice de cette Dotation sont éligibles :

Les bacheliers ainsi que les étudiants **jusqu'à la 3e année de Licence maximum** au vu de leur projet

**Tous les domaines d'études dont les besoins d'activité sont identifiés par Pôle Emploi (BMO) et la DIECTTE**

Les Dotations d'Etudes Rectorat CNES peuvent être financées pour la poursuite d'études dans l'Académie et hors de l'Académie.

Toutefois, le CNES/CSG et le RECTORAT se réservent le droit de choisir les projets qui lui semblent les plus pertinents.

Les résultats scolaires et la situation sociale de la famille du candidat sont également pris en considération.

## 2- LE MODE DE SELECTION

Les candidats doivent faire parvenir au CNES leur dossier de candidature le **09 mai 2021** au plus tard. Après remise des dossiers le CNES/CSG et le RECTORAT effectuent une première sélection sur dossier.

Une Commission d'Attribution des Dotations se réunit courant juillet afin de désigner les Lauréats.

## 3 – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Cette Commission se compose en partenariat avec le directeur du CNES et du Recteur de l'Académie Guyane ainsi que d'autres participants de chacun des différents partenaires.

Si, pour quelque raison, le lauréat ne peut suivre les études prévues, il devra en informer aussitôt le CNES/CSG et le RECTORAT. A défaut d'information sa nomination sera alors annulée.

## 4 – CONDITIONS ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA DOTATION

Les Dotations d'Etudes Rectorat CNES sont limitées individuellement à un montant de 3 300€ par an soit :

- 500€ /an au titre de l'aide à la mobilité
- 2 800€ / an au titre de l'Allocation à la vie étudiante.

A chaque nouvelle rentrée universitaire, une attestation ou certificat de scolarité de l'établissement sera adressée au GIP FCIP indiquant la présence de l'étudiant et la date du début des cours.

Le paiement de l'allocation aura lieu en 2 fois.

La première moitié sera alors aussitôt versée dès réception des documents avec l'aide à la Mobilité et la 2<sup>ème</sup> partie après un point d'étape entre les mois de février et de mars.

***La Dotation d'Etudes Rectorat CNES ne peut excéder 2 années consécutives.***

## 5 – OBLIGATIONS ET SUIVI DE L'ETUDIANT

Tout au long de sa scolarité, l'étudiant s'engagera à :

- Suivre les enseignements dispensés par son Ecole avec assiduité
- Obtenir des résultats satisfaisants
- Fournir régulièrement les relevés de notes et rendre compte annuellement sur le déroulement de sa scolarité (acquis des connaissances, difficultés rencontrées, orientation, ...).

## **PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Lettre sollicitant le bénéfice de la bourse du CNES/CSG et décrivant précisément le projet professionnel et motivations du cursus d'études envisagé.

### **POUR LES ELEVES PASSANT LE BAC (session de juin 2021) :**

- Copie des bulletins scolaires de terminale

### **POUR TOUS LES ETUDIANTS :**

- Copie des notes du baccalauréat
- Copie des bulletins scolaires ou relevés de notes de l'année en cours 2020-2021

### **POUR TOUS :**

- Une photo d'identité scannée à l'emplacement prévu
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou carte de séjour en cours de validité)